

Charte Romain Jacob

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap

En signant la charte Romain Jacob, le CHU de Nantes s'inscrit dans la dynamique de personnalisation des parcours de santé afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap ou de fragilité.

Article 1

Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même.

Article 3

Exprimer les besoins

Article 5

Construire une culture professionnelle commune

Article 7

Organiser l'accès aux soins et à la prévention

Article 9

Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement

Article 11

Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication

Article 2

Valoriser l'accompagnement

Article 4

Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap

Article 6

Coordonner le parcours de santé

Article 8

Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires

Article 10

Améliorer la réponse aux urgences médicales

Article 12

Mettre en oeuvre et évaluer la charte